

SCHÉMA  
DÉPARTEMENTAL  
DES SERVICES AUX

# Familles

Pyrénées-Atlantiques



2024  
2026

[Accédez à la version synthétique](#)

# Préambule

La troisième édition du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) des Pyrénées-Atlantiques 2024-2026 s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques établies par le Schéma précédent (2019-2023), tout en cherchant à **adapter continuellement l'offre de services aux évolutions sociétales et aux besoins des familles.**

L'article L112-2 du code de l'action sociale et des familles, modifié par l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, définit la notion de service aux familles comme le deuxième pilier de la politique familiale au niveau législatif. Les services aux familles visent **"à répondre aux besoins des familles et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents. Ces services comprennent notamment les modes d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité"** par l'accompagnement des parents dans leur responsabilité première d'éducation et de soin.

Le **Schéma Départemental des Services aux Familles constitue la pierre angulaire du pilotage des services aux familles.** Ces services comprennent notamment l'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité, mais ils peuvent également être étendus aux actions en faveur de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale, comme c'est le cas en Pyrénées-Atlantiques.

Au regard du contexte actuel des services aux familles et de la circulaire du 21 juillet 2022 relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles, les partenaires ambitionnent de consolider leur travail de coopération. Le Schéma 2024-2026 **s'appuie sur une approche inter-institutionnelle afin d'incarner une articulation étroite entre les politiques nationales, départementales et les dispositifs locaux.** Cette dynamique repose sur des relations partenariales renforcées, visant à consolider l'offre de services aux familles et à répondre aux enjeux d'inclusion sociale, tout en soutenant l'attractivité des métiers en tension sur le territoire.

Par ailleurs, le SDSF 2024-2026 s'inscrit dans **L'Agenda 2030, qui vise à supprimer la pauvreté et à assurer la transition vers un développement durable d'ici 2030 en France.** Il se traduit par 17 objectifs de développement durable. Celui-ci reconnaît les liens étroits entre les diverses thématiques et engage la participation de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile. **Le SDSF devra donc intégrer ces directives afin de garantir la cohérence des politiques publiques et contribuer, à son échelle, à la réalisation des objectifs de développement durable.**

# ÉDITO



Le nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) des Pyrénées-Atlantiques est le fruit d'un travail collaboratif intense et d'une réflexion approfondie sur les besoins des familles.

Le département des Pyrénées-Atlantiques, pionnier en la matière, avait été choisi dès 2013 comme terrain d'expérimentation des tous premiers SDSF avant leur généralisation en 2019. Aujourd'hui, avec cette troisième version 2024/2026, nous confirmons notre rôle de précurseur et notre engagement constant en matière de politique familiale.

Cette nouvelle déclinaison s'inscrit résolument dans la continuité de son prédécesseur, tout en l'enrichissant de nouvelles perspectives. Nous avons tenu à renforcer les actions dont l'efficacité a été démontrée, tout en intégrant de nouvelles initiatives pour répondre aux défis émergents. Le bilan du schéma 2019-2023 nous a permis d'identifier des axes d'amélioration et des projets qui n'avaient pu être pleinement réalisés, ce à quoi son successeur s'attachera.

Les thématiques abordées couvrent l'ensemble des enjeux auxquels fait face la sphère familiale : accueil du jeune enfant, soutien à la parentalité, accompagnement des jeunes vers l'autonomie, prise en compte des publics à besoins spécifiques et animation de la vie sociale. Chaque axe a été pensé pour répondre aux spécificités de notre territoire, qu'il s'agisse des zones urbaines, rurales, littorales ou montagnardes.

L'inclusion et l'égalité des chances sont au cœur de notre démarche. Des actions concrètes sont prévues pour soutenir les familles les plus vulnérables, favoriser l'accès aux services dans les zones moins bien dotées, et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie familiale et professionnelle.

L'innovation est également un pilier de ce schéma. Nous encourageons les expérimentations locales et les initiatives novatrices, avec l'ambition de les généraliser si elles font leurs preuves. La transformation numérique, l'adaptation aux nouveaux modes de vie des familles, et la prise en compte des enjeux environnementaux sont autant de défis que nous nous engageons à relever.

Il est important de souligner que bien qu'il trace des orientations communes, ce schéma n'impose pas de règles strictes. Il constitue un cadre de coopération volontaire, un espace d'échanges d'idées et d'expériences, propice à l'émergence de solutions innovantes. Chaque partenaire, dans le respect de ses compétences et de son autonomie, contribue à cette dynamique collective.

Lors de sa signature le 6 novembre 2024, un large panel de partenaires a été réuni : la Caisse d'Allocations Familiales, pilote opérationnel du dispositif, le Conseil départemental, l'Association départementale des maires, la Mutualité Sociale Agricole, les services de l'État concernés, les organismes publics et associatifs ainsi que les représentants d'usagers des domaines de la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse. Cette diversité témoigne de l'approche collaborative choisie et d'une volonté commune d'agir efficacement.

Un suivi rigoureux et une évaluation continue sont prévus, avec des indicateurs précis pour mesurer l'impact de nos actions. Nous nous engageons à faire un bilan régulier et transparent de nos avancées, et à ajuster nos stratégies si nécessaire.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à son élaboration. Votre engagement et votre expertise ont été précieux et continueront à l'être dans sa concrétisation.

Ce SDSF n'est pas une fin en soi, mais le début d'une nouvelle dynamique ; sa réussite dépendra de l'implication de chacun d'entre nous. En tant que garant de sa mise en œuvre, j'invite tous les acteurs institutionnels, associatifs et usagers à se l'approprier et à contribuer à son succès.

Ensemble, faisons vivre ce schéma et construisons à travers lui un avenir meilleur pour les familles des Pyrénées-Atlantiques.

**M. Julien CHARLES**

**Préfet des Pyrénées-Atlantiques**

# Les mots des partenaires



Mme Fabienne BASCOU  
**Présidente du Conseil  
d'Administration de la Caisse  
d'Allocations Familiales des  
Pyrénées-Atlantiques**

“

*Le renouvellement du Schéma incarne une ambition partagée : mieux répondre aux besoins des parents et de leurs enfants en s'appuyant sur un partenariat inter-institutionnel fort. Grâce à l'engagement des acteurs du territoire, nous développons des services innovants et des espaces dédiés aux familles, tout en valorisant le rôle crucial des structures et des professionnels qui œuvrent chaque jour sur le terrain.*

*Ensemble, nous bâtissons des solutions concrètes, adaptées aux réalités du quotidien, pour accompagner chaque famille avec bienveillance et efficacité, tout en soutenant ceux qui font vivre ces services au quotidien.*



M. Jérôme ROTETA  
**Directeur de la Caisse  
d'Allocations Familiales des  
Pyrénées-Atlantiques**

*Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires et professionnels qui se sont investis dans ce processus. Leur expertise, leur dévouement et leur engagement renforcent la qualité et l'impact de nos actions, permettant ainsi à ce Schéma d'être une véritable réponse aux besoins du territoire.*

”

“

*A la croisée des chemins des Schémas directeurs des politiques publiques du conseil départemental (Enfance famille Santé publique, Insertion et Autonomie), le SDSF est un véritable outil de coordination et de coopération de l'ensemble des acteurs dans ces domaines et garantit la transversalité nécessaire à ces politiques publiques.*

*L'exécutif départemental que je préside a à cœur de participer activement à ce schéma qui s'inscrit parfaitement dans le sens et l'ambition de nos politiques sociales : intervenir le plus précocement possible pour agir en prévention, territorialiser ces interventions pour rendre lisible l'action de chaque acteur et répondre ainsi aux besoins spécifiques des enfants, des jeunes et de leur famille sur leur bassin de vie.*



M. Jean-Jacques LASSERRE  
**Président du Conseil  
Départemental des  
Pyrénées-Atlantiques**

”



# Les mots des partenaires



M. Alain SANZ  
**Président de l'Association  
des Maires des Pyrénées-  
Atlantiques**



*Les maires et présidents d'intercommunalité œuvrent au quotidien au service des familles. D'une part, nous développons toute action adaptée aux attentes des familles et aux besoins identifiés localement. D'autre part, nous soutenons les acteurs associatifs et privés à but non lucratif. Nous avons à cœur de développer les actions aux bénéfiques de nos citoyens et de la cohésion de notre territoire dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de la jeunesse ou de l'animation de la vie sociale.*

*C'est pourquoi ce schéma nous est essentiel. Réunir tous les acteurs dans un seul et même schéma permettant d'éclairer nos actions par un diagnostic territorial dynamique, de coordonner les politiques d'accompagnement et de financement ou de permettre une meilleure prise en compte des contraintes spécifiques de chaque territoire rend ce schéma un outil exceptionnel pour tout élu local souhaitant s'investir dans une politique de développement, d'amélioration de l'existant ou d'innovation sociale.*



*Construit dans une logique de solidarité et d'innovation, le nouveau schéma vise précisément à apporter des solutions concrètes et de proximité sur des préoccupations essentielles de la vie quotidienne : la garde d'enfant, le soutien à la fonction parentale, l'éducation et les activités de loisirs, l'accès aux soins et à la santé mentale, le lien social et intergénérationnel...*

*Par la signature de ce nouveau schéma, la MSA Sud Aquitaine entend aussi s'engager dans une coopération renforcée avec ses partenaires Institutionnels, les collectivités et les acteurs locaux pour proposer des réponses adaptées et cohérentes sur chaque territoire.*

*Ensemble, construisons un avenir où chaque famille agricole des Pyrénées-Atlantiques se sente soutenue, accompagnée et en mesure de relever les défis qui se présentent à elle.*



M. Christian BERGEROT  
**Président de la Mutualité  
Sociale Agricole des  
Pyrénées-Atlantiques**



**Julien CHARLES**

Préfet des Pyrénées-Atlantiques



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire général,  
Samuel GESRET

**François-Xavier PESTEL**

Inspecteur d'Académie

Directeur académique des services de  
l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports



**Fabienne BASCOU**

Présidente du Conseil d'administration  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
des Pyrénées-Atlantiques



**Jérôme ROTETA**

Directeur de la Caisse d'Allocations  
Familiales des Pyrénées-Atlantiques



**Christian BERGEROT**

Président de la Mutualité  
Sociale Agricole Sud Aquitaine



**Thierry MAUHOURAT-CAZABIEILLE**

Directeur Général de la Mutualité  
Sociale Agricole Sud Aquitaine



PHO A. KABAERT

**Jean-Jacques LASSERRE**

Président du Conseil Départemental  
des Pyrénées-Atlantiques



**Alain SANZ**

Président de l'Association des Maires  
et Présidents de Communautés des  
Pyrénées-Atlantiques



Pau, le 06 novembre 2024



# Sommaire

## 1

### Introduction

|   |    |
|---|----|
| Les grandes réussites du SDSF 2019–2023                   | 10 |
| Méthodologie et processus d'élaboration du SDSF 2024–2026 | 11 |
| Gouvernance du SDSF 2024–2026                             | 12 |
| Principes de fonctionnement                               | 13 |
| Structuration du SDSF des Pyrénées-Atlantiques 2024–2026  | 14 |

## 2

### Axe I – Faciliter l'épanouissement et le développement de chaque enfant

|  |    |
|--|----|
| Garantir une place d'accueil pour chaque jeune enfant  | 16 |
| Favoriser un environnement propice à l'épanouissement de chaque enfant et chaque jeune en tenant compte de leurs besoins | 23 |
| Soutenir les professionnels pour une amélioration continue de la qualité d'accueil                                       | 32 |

## 3

### Axe II – Soutenir chaque famille et parent dans leur rôle éducatif et leur équilibre

|  |    |
|--|----|
| Accompagner les familles dans l'ensemble de leurs besoins                                  | 37 |
| Requestionner le modèle des structures AVS en favorisant une offre de service aux familles | 42 |

## 4

### Axe III – Structurer une gouvernance du SDSF permettant une meilleure coordination entre acteurs et dispositifs

|  |    |
|--|----|
| Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF        | 45 |
| Faire du SDSF un levier du développement durable | 50 |

## 5

### Annexes

# LES GRANDES RÉUSSITES DU SDSF 2019–2023

## Le SDSF 2019–2023 en 4 orientations :

Favoriser une offre de qualité, et équilibrée sur les territoires, des services aux familles et aux jeunes

1

Développer l'accompagnement de la parentalité sous toutes ses formes

2

Construire une politique jeunesse

3

Rendre la gouvernance efficiente

4



## Les points forts du SDSF 2019–2023 :

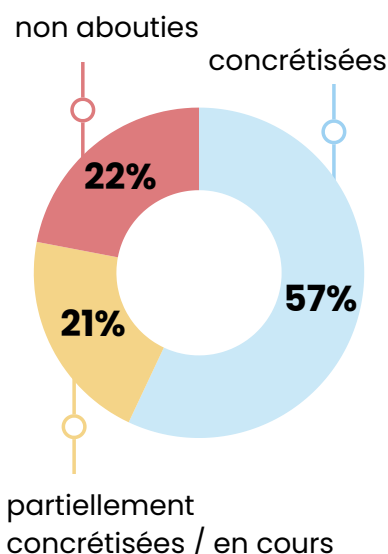
**Fonctionnement du Bureau :** échanges réguliers

### Des actions phares du SDSF avec l'ensemble des acteurs :

- la création du Pôle Ressources Handicap (PRH) 64
- le développement d'un système d'information géographique (SIG) : l'observatoire Petite enfance
- la mise en œuvre du parcours naissance (CAF64 / CPAM)
- une étude réalisée par l'observatoire des centres sociaux (CS) et des espaces de vie sociale (EVS)
- une enquête réalisée auprès des assistant(e)s maternel(le)s
- de nombreux "projets Jeunes 64" accompagnés
- un réseau de "promeneurs du net" développé
- des actions innovantes : Unité Familiale d'Accueil Collectif (UFAC), crèche À Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)

### D'autres actions ont abouti, portées par un des partenaires :

- **création de l'application mobile** Tipi (CAF64)
- **création du dispositif** La boussole des jeunes (CD64)



## À poursuivre sur le SDSF 2024–2026 :

### Une conduite de projets innovants qui engage l'ensemble des partenaires au service des familles :

- Des ressources co-construites pour les partenaires et/ou pour les familles
- Une meilleure information des actions
- Une meilleure prise en charge conjointe des familles aux besoins particuliers (territoires prioritaires, jeunes aidants, familles monoparentales, etc ...)

**Une capitalisation des travaux en cours privilégiée pour améliorer la lisibilité de ce qui est déjà engagé.**

# MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2024-2026

Le SDSF 2024-2026 a pour volonté de s'inscrire dans une **démarche participative avec l'ensemble des acteurs** qui œuvrent au service des familles. Pour cela, les partenaires ont été sollicités dès son élaboration et le souhait est de poursuivre cette dynamique tout au long de la mise en œuvre des actions et de l'évaluation du SDSF.

## PROCESSUS ET ÉTAPES DE CO-CONSTRUCTION POUR FAÇONNER LE SDSF :

### ENTRETIENS INSTITUTIONNELS

**Objectif** : définir la vision commune et les priorités de chaque institution

**Modalités** : entretiens bilatéraux

**Interlocuteurs** :

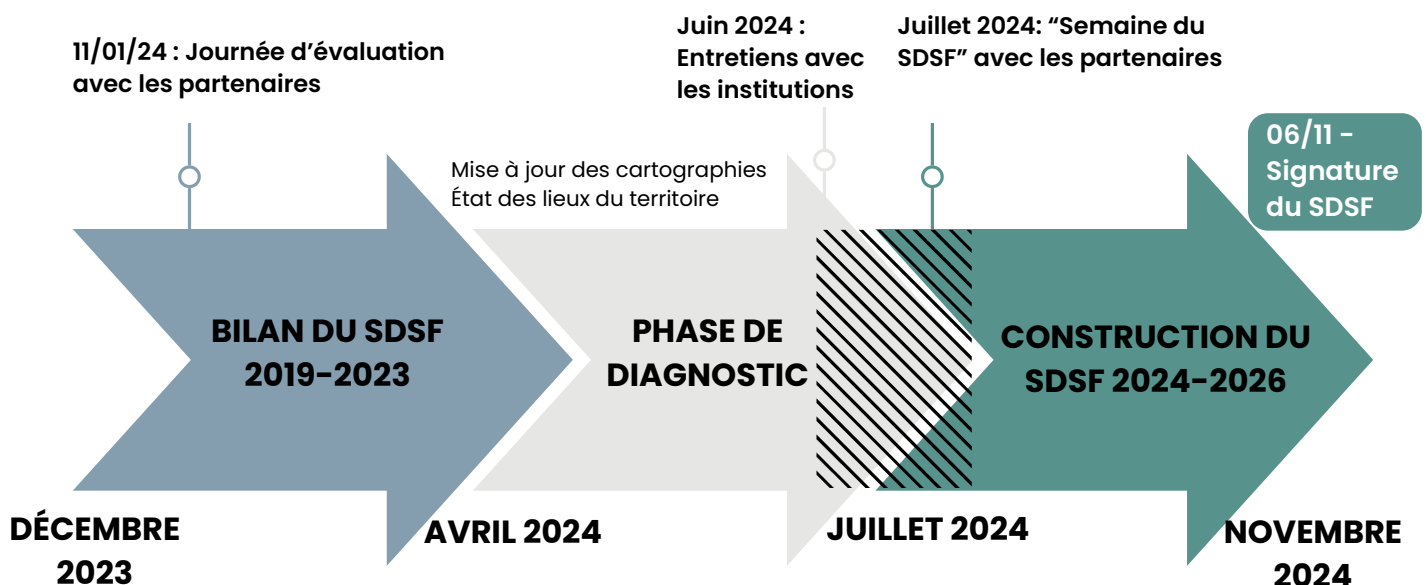
- Membres institutionnels du Bureau (Services de l'Etat avec l'Éducation nationale dont le service jeunesse et sport, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil départemental, Mutualité Sociale Agricole et Association des Maires)
- Membres institutionnels du CDSF sur le domaine de la santé : Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Agence Régionale de la Santé (ARS)

### "SEMAINE DU SDSF" - GROUPES DE TRAVAIL

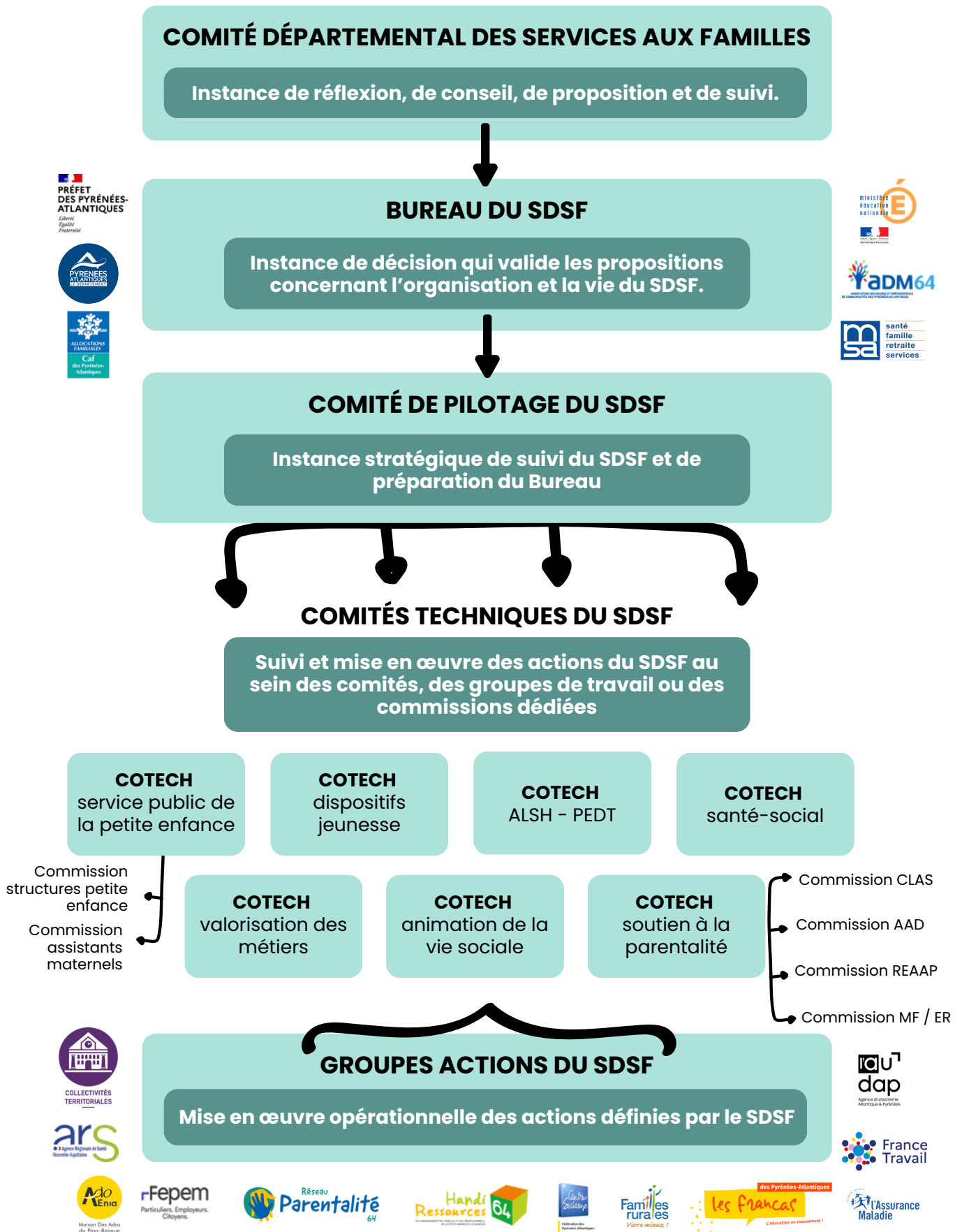
**Objectif** : travailler collectivement sur la définition des actions du SDSF 2024-2026

**Modalités** : 4 matinées de travail sous forme de groupes de travail pour proposer des actions en lien avec les ambitions prédéfinies par les membres du Bureau

**Participants** : partenaires (agents territoriaux des collectivités, représentants d'institutions, associations, professionnels petite-enfance, jeunesse, ...)



# GOVERNANCE DU SDSF 2024-2026



## PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT



### **A l'écoute des familles et des professionnels**

La prise en compte des besoins des familles, la connaissance des offres de service petite-enfance, parentalité, jeunesse et de l'animation de la vie sociale, et l'anticipation des évolutions des métiers du secteur sont au cœur des actions du SDSF.



### **Au plus près des territoires**

Une conception pensée pour s'adapter aux spécificités des territoires et pour tenir compte des besoins spécifiques des familles afin de permettre une meilleure adéquation entre les offres de service aux familles et les besoins observés.



### **Participatif**

Une démarche participative, impliquant l'ensemble des acteurs (familles, professionnels, institutions,...) concernés dans la conception et la mise en œuvre des actions afin de proposer un SDSF cohérent entre les enjeux stratégiques des institutions et les réalités locales.



### **Innovant**

La mise en place d'initiatives novatrices et la promotion de démarches inspirantes sont encouragées afin d'être continuellement en recherche de solutions plus adaptées à l'évolution des besoins des familles.



### **Eco-responsable**

L'intégration de l'impact environnemental dans l'accompagnement des services aux familles : ressources et pratiques durables, promotion d'actions de sensibilisation, etc ...

# STRUCTURATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES 2024-2026

Le SDSF 2024-2026 repose sur une **approche concertée**, en plaçant la **coordination entre acteurs** au cœur de son action. Dans un contexte marqué par une **évolution des structures familiales et de leurs besoins**, la **mise en place d'un service public de la petite enfance** et une **réalité économique contraignante**, le SDSF a pour ambition de **soutenir les services et d'adapter l'offre de services** aux besoins. De plus, le Schéma vise à assurer une **articulation** fluide entre les dispositifs territoriaux, départementaux et nationaux, en respectant les compétences propres de chaque acteur impliqué.

Le Schéma s'appuie sur une **analyse fine des dynamiques locales et des besoins spécifiques** liés à la petite enfance, à la parentalité, à la jeunesse et à l'animation de la vie sociale (AVS) combiné avec un état des lieux socio-économique du territoire (cf. document "Données de cadrage 2024").

Sur le département, la **hausse du nombre d'enfants de 0-3 ans ces deux dernières années et l'émergence de nouvelles formes familiales** nécessitent une diversification de l'offre d'accueil et un accompagnement renforcé des parents, notamment des familles monoparentales ou en situation de fragilité. Par ailleurs, face aux défis importants dont font face les jeunes tels que la **précarité, les inégalités d'accès ainsi que des préoccupations liées à la santé mentale et à l'environnement**, le SDSF souhaite proposer des actions pour renforcer l'inclusion des jeunes et leur accompagnement. Enfin, l'animation de la vie sociale (AVS) joue un rôle clé dans la **cohésion territoriale, favorisant le lien social au sein des territoires**. Le SDSF entend accompagner l'évolution de ces structures et renforcer leur rôle de lieux ressources auprès des familles.

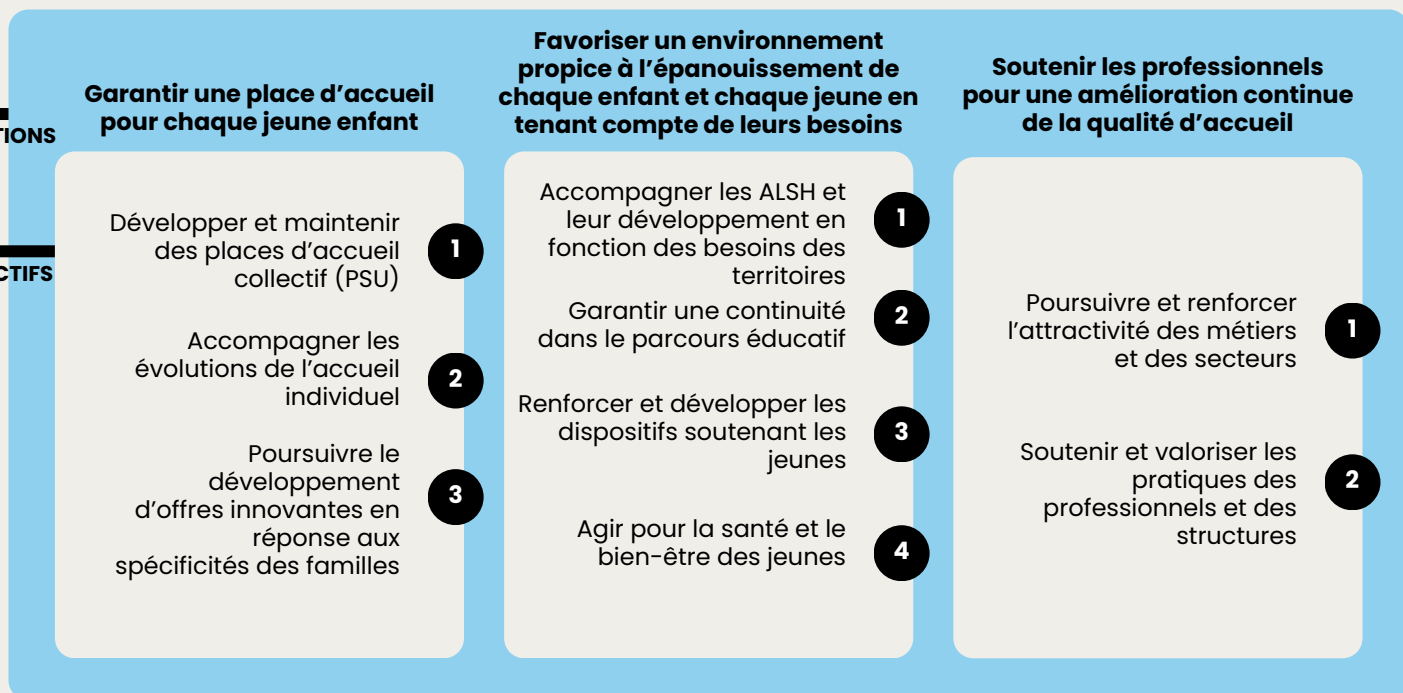
Ainsi, le SDSF s'articule autour de **trois axes** majeurs :

- **Faciliter l'épanouissement et le développement de chaque enfant** en proposant une solution d'accueil à chacun, en diversifiant les offres pour répondre aux besoins spécifiques des familles et en garantissant une continuité éducative tout au long de l'enfance et de la jeunesse ;
- **Soutenir chaque famille dans son équilibre et chaque parent dans son rôle éducatif**, en offrant un accompagnement adapté à chaque étape de la vie des enfants, en particulier pour les familles en situation de fragilité ou ayant des besoins spécifiques et en proposant des lieux d'accueil et d'écoute pour les familles sur le territoire ;
- **Structurer une gouvernance du SDSF permettant une meilleure coordination entre acteurs et dispositifs** notamment à travers la mise en place de nouvelles instances de pilotage pour répondre ensemble aux besoins des familles dans le respect des principes du développement durable.

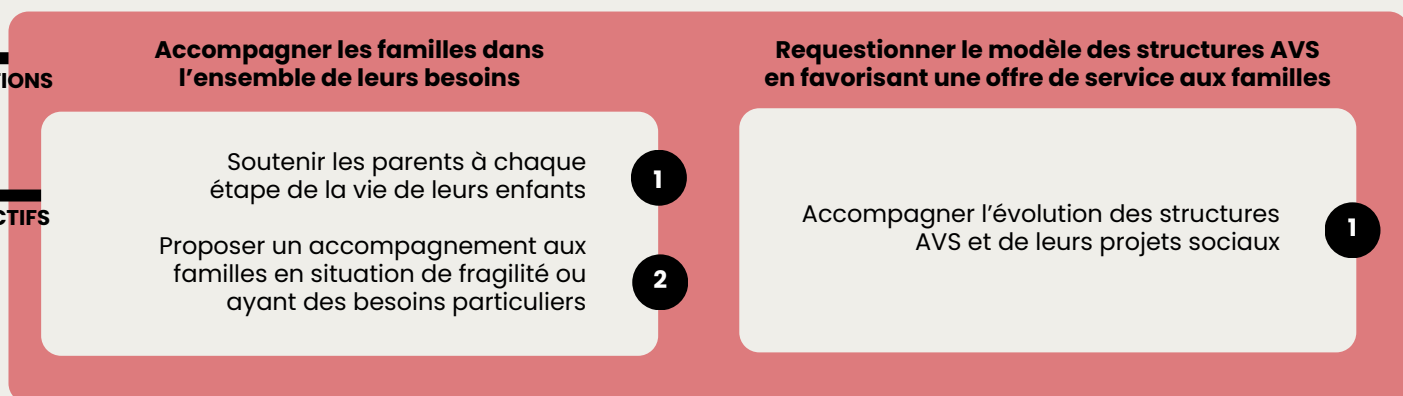
Autour de ces trois axes se déclinent des **ambitions**, chacune accompagnée d'**objectifs**. Pour chaque objectif, des **actions concrètes** seront mises en œuvre afin de répondre aux besoins identifiés. Un ensemble d'actions a d'ores et déjà été défini pour atteindre ces objectifs, mais cette liste pourra évoluer. **En fonction de l'évolution du contexte local et national ainsi que des dynamiques sociales et économiques, d'autres actions pourront en effet être ajoutées ou ajustées** au fil de l'eau, afin de garantir une réponse toujours adaptée.



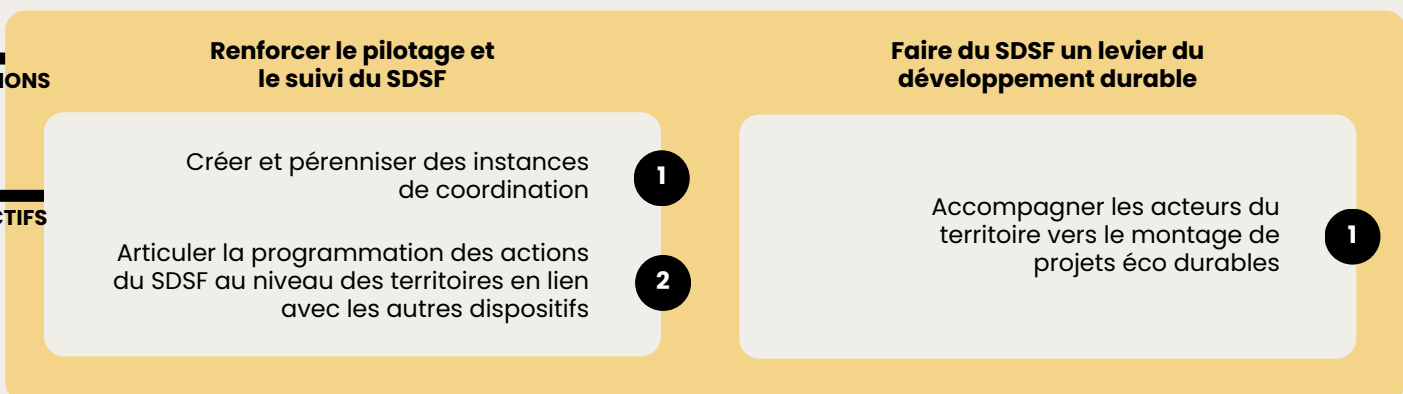
**AXE I : FACILITER L'ÉPANOUISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE CHAQUE ENFANT**



**AXE II : SOUTENIR CHAQUE FAMILLE ET PARENT DANS LEUR RÔLE ÉDUCATIF ET LEUR ÉQUILIBRE**



**AXE III : STRUCTURER UNE GOUVERNANCE DU SDSF PERMETTANT UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE ACTEURS ET DISPOSITIFS**



# AXE I : FACILITER L'ÉPANOUISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE CHAQUE ENFANT

## AMBITION 1

### Garantir une place d'accueil pour chaque jeune enfant

“L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence” (Art. L. 214-1-1-I du code de l'action sociale).

**Garantir une place d'accueil pour chaque jeune enfant est une priorité nationale**, encadrée par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 qui propose une « Gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant », créant ainsi le **Service Public de la Petite Enfance (SPPE)**. Les enjeux sont multiples : garantir aux parents une solution d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans, répondre aux inégalités d'accès aux modes de garde d'enfant et rendre l'accueil individuel plus accessible.

Bien que le nombre de naissances ait diminué entre 2021 et 2022, le territoire continue d'accueillir de nouvelles familles (**+0,6% du nombre d'enfants de moins de 3 ans depuis 2020**). Il est donc indispensable d'adapter l'offre d'accueil pour répondre aux attentes des familles du département. Cette croissance s'accompagne toutefois de défis majeurs pour les dispositifs d'accueil, qui doivent faire face à une **pénurie de professionnels et à un manque de places d'accueil**.

Avec un **taux de couverture de 64 %** en 2022 (42 % d'accueil collectif et 58 % d'accueil individuel, données 2021), le développement de l'offre doit se poursuivre, en priorisant les zones sous-dotées. Pour maintenir des solutions de garde adaptées, il est nécessaire de **mobiliser tous les acteurs de la petite enfance**, afin de pérenniser et développer des solutions d'accueil à la fois classiques et innovantes par le biais du SDSF.

### Nos objectifs

1 Développer et maintenir des places d'accueil collectif (PSU)

2 Accompagner les évolutions de l'accueil individuel

3 Poursuivre le développement d'offres innovantes en réponse aux spécificités des familles

“Offrir une place d'accueil aux enfants, c'est leur offrir une ouverture sur l'extérieur et un espace de socialisation, facteurs d'épanouissement et de préparation à l'école maternelle.”

Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

OBJECTIF 1



**DÉVELOPPER ET MAINTENIR DES PLACES D'ACCUEIL COLLECTIF (PSU)**

AMBITION

1

Au regard de l'augmentation du nombre de jeunes enfants (0-3ans) et en anticipation de la diminution du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s, il est nécessaire de **poursuivre le développement des places d'accueil collectif**. Les membres du SDSF favorisent la création de places en prestation de service unique (PSU) gage d'un reste à charge limité pour les parents et de mixité sociale en réponse à l'objectif de développement de l'offre inhérent au service public de la petite enfance.

**Sur la période du dernier SDSF 2019-2023, 78 places PSU ont été créées. Le défi est d'accentuer le développement pour créer 279 places d'ici 2026.** Ce développement de l'offre d'accueil devra prioriser les territoires sous-dotés.

Les partenaires du SDSF travailleront également sur **des outils d'analyse afin** d'optimiser les décisions et créer des places au plus près des besoins.

### Résultats attendus



Création de 279 places supplémentaires en crèches PSU d'ici 2026



Couverture de l'ensemble du territoire et répartition de l'offre territoriale au regard des besoins

### Nos actions concrètes

Identifier les zones de développement prioritaires en s'appuyant sur l'observatoire petite enfance départemental

Plan d'actions pour développer le nombre de places d'accueil collectif PSU en contractualisation avec les collectivités territoriales dans le cadre des Conventions territoriales globales (CTG)

Créer un comité technique Service Public de la Petite Enfance pour accompagner les autorités organisatrices

Renforcer les modalités d'accompagnement des structures en difficultés en mettant en place une démarche IDA (Informé Détecter Accompagner)

Créer une commission structures petite enfance pour développer les places

**OBJECTIF 1**



**DÉVELOPPER ET MAINTENIR DES PLACES D'ACCUEIL COLLECTIF (PSU)**

**AMBITION**

**1**

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

| Type  | Cible                            | Suivi      | Responsable |
|---|----------------------------------|------------|-------------|
| Évolution du nombre de places d'accueil collectif | 279 places PSU supplémentaires   | Annuel     | Caf         |
| Taux de couverture global                         | Évolution positive (64% en 2022) | Annuel     | Caf/PMI     |
| Taux de couverture accueil collectif              | Évolution positive (48% en 2022) | Annuel     | Caf/PMI     |
| Évolution du nombre de destruction de places      | Moins de 5% de destruction       | Semestriel | Caf/PMI     |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**



OBJECTIF 2



ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

AMBITION

1

Avec 2 138 assistant(e)s maternel(le)s en 2019 contre 1 981 assistant(e)s maternel(le)s agréés sur le département en 2023, **l'offre d'accueil des assistant(e)s maternel(le)s s'est considérablement réduite** ces dernières années alors qu'elle constitue le **principal mode d'accueil des jeunes enfants**.

Au regard de la pyramide des âges des professionnels, cette tendance ne semble pas être destinée à s'inverser à court terme, laissant craindre une **réduction encore plus marquée de l'offre** dans les années à venir.

En effet, en fonction des territoires du département, **entre 12 % et 43 % des assistant(e)s maternel(le)s sont âgé(e)s de plus de 55 ans**, laissant présager de nombreux départs à la retraite dans les années à venir.

Accompagner les évolutions de l'accueil individuel représente un enjeu majeur pour garantir une **offre d'accueil globale diversifiée, de proximité et adaptée aux besoins de chacun**. Cet enjeu sera réalisé en s'appuyant sur **les relais petite enfance** (RPE) et France Travail.

## Résultats attendus



Augmentation de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques



Accompagnement des professionnels de l'accueil individuel

## Nos actions concrètes

- Créer une commission assistant(e) maternel(le) regroupant l'ensemble des acteurs et représentants de professionnels
- Réaliser une enquête prospective sur la cartographie des assistant(e)s maternel(le)s et des relais petite enfance (RPE)
- Faire émerger des nouvelles offres, notamment des Maisons d'Assistants Maternels
- Accompagner les assistant(e)s maternel(le)s dans leur installation et leur identification dans monenfant.fr

**OBJECTIF 2**



**ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL**

**AMBITION**

**1**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type   | Cible                            | Suivi  | Responsable |
|--|----------------------------------|--------|-------------|
| Nombre d'agrément(s) assistant(e)s maternel(le)s accordés par an | Évolution positive               | Annuel | Caf/PMI     |
| Part des assistant(e)s maternel(le)s agréés entrant en formation | Évolution positive               | Annuel | Caf         |
| Taux de couverture global  | Évolution positive (64% en 2022) | Annuel | Caf/PMI     |
| Taux de couverture accueil individuel                            | Évolution positive (58% en 2022) | Annuel | Caf/PMI     |
| Nombre de Maisons d'Assistants Maternels                         | Évolution positive               | Annuel | Caf/PMI     |
| Couverture en RPE suffisante en ETP d'animateurs                 | Évolution positive               | Annuel | Caf         |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**







OBJECTIF 3

**POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT D'OFFRES INNOVANTES EN RÉPONSE AUX SPÉCIFICITÉS DES FAMILLES**

**AMBITION**

**1**

Afin de garantir une place d'accueil pour chaque jeune enfant, il est essentiel de proposer des **solutions diversifiées et innovantes pour répondre aux besoins de toutes les familles**, notamment les plus vulnérables. Le SDSF 2019-2023 a pris en compte ces enjeux en initiant deux expérimentations.

Les membres du SDSF réaffirment leur importance en **poursuivant ces expérimentations** dans ce nouveau Schéma avec pour objectif de les essayer sur d'autres territoires du département. Enfin, le SDSF veillera à encourager les offres innovantes dans les territoires.

**Crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) :**

Elles sont destinées à répondre aux besoins des familles les plus vulnérables. L'objectif est de lever les obstacles liés à la garde des jeunes enfants aux parents en recherche d'emploi.

**Unité Familiale d'Accueil Collectif (UFAC) :**

L'UFAC constitue un modèle novateur pour l'accueil des jeunes enfants, en combinant les avantages de de la crèche familiale avec ceux d'une Maison d'Assistant Maternel. Ce dispositif permet aux enfants d'être accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le) au sein d'une structure collective qui gère la contractualisation avec le ou les parent(s).

## Résultats attendus



Adaptation de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques à la diversité des besoins



Reprise d'emploi ou de formation pour le parent par la levée d'un frein périphérique

## Nos actions concrètes

Poursuivre l'expérimentation UFAC

Étendre le dispositif AVIP sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques (en collectif et/ou en individuel)

Encourager le développement d'une offre innovante dans les territoires (exemple : accueil en horaires dits atypiques)



**OBJECTIF 3**

**POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT D'OFFRES INNOVANTES EN RÉPONSE AUX SPÉCIFICITÉS DES FAMILLES**

**AMBITION**

**1**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type  | Cible              | Suivi  | Responsable    |
|---|--------------------|--------|----------------|
| Nombre de crèches proposant des places AVIP / UFAC      | Évolution positive | Annuel | Caf            |
| Evolution du nombre de places AVIP / UFAC               | Évolution positive | Annuel | Caf            |
| Evolution du taux de reprise d'emploi en lien avec AVIP | Évolution positive | Annuel | France Travail |

**Pilotes :**



Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités



**Partenaires associés :**

Collectivités locales  
Gestionnaires de structures



France Travail

Fepem  
Particuliers. Employeurs. Citoyens.

**Dispositifs concernés :**



Unité Familiale  
d'Accueil Collectif



## AMBITION 2

### Favoriser un environnement propice à l'épanouissement de chaque enfant et chaque jeune en tenant compte de leurs besoins

L'**épanouissement des enfants et des jeunes** constitue une priorité du nouveau SDSF avec l'ambition d'offrir à chaque enfant et chaque jeune, un **cadre favorable à son développement**, en tenant compte des différentes étapes qu'ils traversent jusqu'à l'âge adulte.

D'abord, il s'agit d'**assurer un passage en douceur entre les différents lieux d'accueil** (EAJE, école, accueil collectifs de mineurs (ACM) sans hébergement, collègue, ...) en évitant les ruptures entre les différents temps éducatifs, quel que soit l'âge de l'enfant. Pour ce faire, le SDSF se concentre sur la **mise en réseau des différents acteurs** comme les crèches, les écoles, les structures de loisirs (ALSH) et les familles. Cela doit permettre aux enfants d'accéder à des services interconnectés qui assurent une continuité systématique dans le parcours de l'enfant, puis du jeune en grandissant.

Veiller à offrir des structures d'accueil avec un **nombre de places suffisantes** pour les enfants et les jeunes est également primordial pour créer des lieux d'échanges, d'apprentissage et d'écoute adaptés à la réalité des jeunes.

Le renouvellement du SDSF s'inscrit dans cette logique de **renforcement des dispositifs existants**, tout en **expérimentant de nouvelles actions** pour proposer une offre en adéquation avec leurs besoins.

Enfin, un environnement propice à l'épanouissement de l'enfant et du jeune ne peut être complet sans prendre en compte leur **bien-être global, incluant la santé physique et mentale**. C'est pourquoi le SDSF veille à coordonner ses actions avec les acteurs de la santé pour apporter une **réponse concertée et préventive** aux difficultés auxquelles les jeunes peuvent être confrontés.

## Nos objectifs

1 Accompagner les ALSH et leur développement en fonction des besoins des territoires

2 Garantir une continuité dans le parcours éducatif

3 Renforcer et développer les dispositifs soutenant les jeunes

4 Agir pour la santé et le bien-être des jeunes

128 204 enfants d'allocataires de 0 à 17 ans (2022)



OBJECTIF 1

**ACCOMPAGNER LES ALSH ET LEUR DÉVELOPPEMENT EN FONCTION DES BESOINS DES TERRITOIRES**

**AMBITION**

**2**

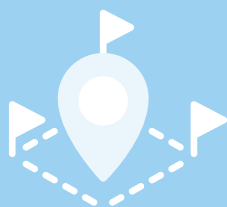
À ce jour, le département des Pyrénées-Atlantiques compte 265 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) proposant 93 562 places en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), pour plus de 100 000 enfants entre 3 et 17 ans sur le territoire.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) jouent un **rôle clé dans l'accompagnement des familles sur les territoires**, en offrant une solution d'accueil des enfants de 3 à 17 ans.

Aujourd'hui, la demande de ce mode d'accueil est croissante et génère des listes d'attentes dans bon nombre de structures.

Les partenaires du SDSF des Pyrénées-Atlantiques accompagneront donc **le développement de services d'accueil adaptés**. Par ailleurs, ils resteront particulièrement vigilants, afin de **prévenir les difficultés économiques rencontrées par les structures**, et préserver l'offre de service.

## Résultats attendus



Couverture homogène du territoire par une offre ALSH



Prévention de fermeture des structures et maintien de l'offre d'accueil

## Nos actions concrètes

Prévenir et accompagner les difficultés économiques rencontrées par les structures en mettant en place une démarche proactive IDA (Informer Détecter Accompagner)

Accompagner le développement de nouveaux services d'accueil répondant aux besoins des familles sur le territoire, en veillant au maillage territorial en s'appuyant sur l'observatoire des centres de loisirs des Francas

Réaliser un état des lieux auprès de l'ensemble des structures existantes (zones d'influence, critères d'admission, amplitude horaire, etc ...)

**OBJECTIF 1**



**ACCOMPAGNER LES ALSH ET LEUR DÉVELOPPEMENT EN FONCTION DES BESOINS DES TERRITOIRES**

**AMBITION**

**2**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type   | Cible                       | Suivi      | Responsable |
|--|-----------------------------|------------|-------------|
| Évolution du nombre d'ALSH encadrés par la SDJES et conventionnés par la CAF | Évolution positive          | Annuel     | SDJES       |
| Couverture ALSH par territoire   | Évolution positive          | Annuel     | Caf         |
| Évolution du nombre de destruction de places                                 | Moins de 10% de destruction | Semestriel | Caf         |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**





OBJECTIF 2

**GARANTIR UNE  
CONTINUITÉ DANS  
LE PARCOURS  
ÉDUCATIF**

**AMBITION**

**2**

La continuité éducative est un levier essentiel pour favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Afin de garantir une continuité dans le parcours éducatif, les membres du SDSF continueront de **déployer les projets éducatifs territoriaux** (PEDT) avec l'ensemble des collectivités territoriales. L'objectif est d'**assurer une transition fluide entre les différentes étapes éducatives**, de manière homogène sur le territoire.

De plus, une attention particulière sera accordée aux **périodes de transition**, notamment lors de l'entrée à l'école maternelle ou lors de l'entrée au collège, des étapes souvent marquées par une rupture pour les enfants.

La réussite de cette continuité dans le parcours éducatif repose sur une **coopération renforcée entre les acteurs** (institutions, établissements scolaires, structures d'accueil de la petite enfance, centres de loisirs...).

## Résultats attendus



Amélioration de la qualité des projets pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs sur les territoires en fonction des besoins identifiés



Coopération renforcée entre les acteurs

## Nos actions concrètes

Mettre en place un comité technique afin de poursuivre le développement qualitatif des projets pédagogiques en ALSH, notamment sur les territoires dépourvus de PEDT ou Plan Mercredi

Contribuer à l'épanouissement et à l'autonomisation des enfants en valorisant auprès des ALSH des actions favorisant l'accès à la culture, à l'art, au sport etc...

Expérimenter des actions avec les usagers et les partenaires pour faciliter les transitions dans le parcours de l'enfant (exemples : transitions entre école et ALSH, entre école et collège, entre collège et ALSH, etc ...)





**OBJECTIF 2**

**GARANTIR UNE CONTINUITÉ DANS LE PARCOURS ÉDUCATIF**

**AMBITION**

**2**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type   | Cible                          | Suivi  | Responsable             |
|--|--------------------------------|--------|-------------------------|
| Taux de couverture de PEDT / communes avec écoles        | 80% des territoires couverts   | Annuel | SDJES                   |
| Nombre d'actions culturelles / artistiques / sportives   | À définir                      | Annuel | Caf/SDJES               |
| Expérimentation d'actions autour du lien parents / école | 2 territoires expérimentateurs | Annuel | Caf/Education nationale |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**





OBJECTIF 3

**RENFORCER ET DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS SOUTENANT LES JEUNES**

**AMBITION**

**2**

L'adolescence est une période de **transition cruciale marquée par d'importants changements sur les plans physique, émotionnel et social.**

Dans cette perspective, le SDSF entend répondre à ces défis en **renforçant et développant les dispositifs de soutien aux jeunes.** Dans la continuité du SDSF 2019-2023, les dispositifs suivants seront poursuivis : les Promeneurs du Net (PDN), les Projets Jeunes 64 (PJ64), ou encore la Boussole des Jeunes.

Au-delà de la **poursuite des actions du précédent Schéma**, il sera expérimenté **des groupes de parole** afin d'offrir aux jeunes un espace pour partager leurs préoccupations et échanger avec leurs pairs.

De plus, le SDSF prévoit une autre **expérimentation pour développer le pouvoir d'agir des 18-25 ans** en les accompagnant dans leur prise de décision et leur autonomie.

### Résultats attendus



Augmentation de l'offre à destination des jeunes favorisant leur autonomie



Émergence d'une offre innovante à destination et portée par les jeunes

### Nos actions concrètes

Mettre en place un comité technique jeunesse de coordination des différents dispositifs à destination des jeunes : Promeneurs du Net, Projets Jeunes 64, Boussole des jeunes, Pack Jeunes

Soutenir et développer les projets orientés vers l'autonomisation et le pouvoir d'agir des jeunes 18-25 ans (Fabrik à Déclik) en lien avec la Fédération des Centres sociaux (FDCS), et promouvoir ces dispositifs et actions (journée jeunesse, flyer, etc)

Accompagner le développement de structures ressources et d'accueil pour les jeunes (PS Jeunes / espaces jeunes)

Expérimenter des groupes de parole de jeunes en s'appuyant sur les réseaux existants avec les ambassadeurs jeunes de 16-25 ans (CD64), le réseau jeunes de la FDCS et les Francas, via les projets initiés par les volontaires en service civique

Favoriser le déploiement des parcours *Sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance et Etudiants* et l'accès aux vacances (*aide aux Vacances enfant/famille, Pass Colo, etc.*)



**OBJECTIF 3**

**RENFORCER ET DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS SOUTENANT LES JEUNES**

**AMBITION**

**2**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type   | Cible                       | Suivi  | Responsable           |
|--|-----------------------------|--------|-----------------------|
| Taux de couverture de PS jeunes              | 1 PS jeunes par CTG         | Annuel | Caf                   |
| Taux d'utilisation de la Boussole des Jeunes | Évolution positive          | Annuel | Département           |
| Taux de recours des PDN par les jeunes       | Évolution positive          | Annuel | Caf                   |
| Taux de satisfaction des PDN                 | Évolution positive          | Annuel | Caf                   |
| Nombre de Fabrik à Deklik sur le territoire  | 1 par CTG                   | Annuel | Caf                   |
| Nombre de groupes de paroles                 | 1 groupe de paroles par CTG | Annuel | A définir             |
| Effectivité des parcours ASE et Étudiants    | /                           | Annuel | Caf/Département /CPAM |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**



**Dispositifs concernés :**





OBJECTIF 4

**AGIR POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES**

**AMBITION**

**2**

Le mal-être des jeunes est une problématique grandissante en France, comme en témoigne Santé Publique France : **15% des adolescents présentent un risque important de dépression et 24% des lycéens déclarent avoir eu des pensées suicidaires** (2024).

Pour ce faire, les membres du SDSF souhaitent renforcer la collaboration avec les institutions et acteurs du secteur sanitaire : **l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)** et les structures œuvrant dans la prévention, telles que les Maisons des Adolescents et les PAEJ.

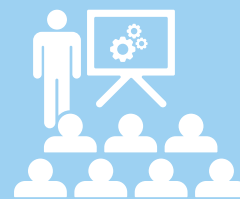
Le SDSF mettra en place des **actions coordonnées pour les jeunes eux-mêmes et pour les professionnels des structures ou associations qui les accompagnent.**

Ainsi, pour répondre à cet objectif, un comité technique santé/social va être créé pour mettre en place une coordination et ainsi renforcer les synergies entre les dispositifs existants et déployés indépendamment par chacun des acteurs, à ce jour.

## Résultats attendus



Structuration des mutualisations santé sociale en matière de prévention



Renforcement de la formation en matière de santé mentale pour les professionnels encadrant des jeunes

## Nos actions concrètes

Mettre en place un comité technique santé - social

Maintenir et développer le soutien aux Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Proposer une formation aux professionnels notamment dans le champ de la santé mentale en lien avec les priorités et objectifs des Contrats Locaux de Santé (CLS) sur les territoires couverts



**OBJECTIF 4**

**AGIR POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES**

**AMBITION**

**2**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type   | Cible              | Suivi  | Responsable |
|--|--------------------|--------|-------------|
| Évolution du nombre de PAEJ sur le département | Évolution positive | Annuel | Caf         |
| Taux de satisfaction globale des usagers PAEJ  | À définir          | Annuel | Caf         |
| Nombre de professionnels formés                | Évolution positive | Annuel | ARS         |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**



Maison Des Ados du Pays-Basque

## Soutenir les professionnels pour une amélioration continue de la qualité d'accueil

La **qualité d'accueil des établissements accueillant des enfants** renvoie à **l'ensemble des conditions qui favorisent leur bien-être, leur développement et leur épanouissement**. Des chartes de qualité et des référentiels précisent les critères et objectifs à atteindre pour garantir un accueil optimal de l'enfant. De plus, un environnement bienveillant, sécurisant et stimulant joue un rôle essentiel dans le développement cognitif, émotionnel et social de l'enfant. Or, les établissements qui accueillent des enfants se trouvent aujourd'hui confrontés à plusieurs défis, notamment liés à la pénurie de personnels qualifiés, l'augmentation des besoins en accueil, et la montée des attentes des familles en matière de qualité.

Ces réflexions s'inscrivent dans le cadre de réformes récentes, telles que la **Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022**, qui met l'accent sur la qualité de l'accueil ou encore la mise en œuvre prochaine d'un **Service Public de la Petite Enfance (SPPE)**. LE SPPE s'attachera à assurer des conditions d'accueil bienveillantes et inclusives, adaptées aux besoins de chaque enfant, renforçant l'égalité des chances et contribuant à la mission de service public en matière d'éducation et de soutien aux familles.

La qualité d'accueil repose en grande partie sur les compétences, l'engagement et les pratiques des professionnels. Pour maintenir cette dynamique d'amélioration continue, le SDSF souhaite **accompagner ces professionnels dans leur mission en levant les obstacles pouvant entraver la qualité d'accueil**.

### Nos objectifs

Renforcer l'attractivité des métiers et des secteurs **1**

Soutenir et valoriser les pratiques des professionnels **2**

*(...) la pénurie de professionnels qui touche le secteur constitue un facteur aggravant autant qu'un symptôme. Les faibles niveaux de rémunération, la qualité de vie au travail, le sentiment de ne pas pouvoir accorder à l'enfant le temps dont il a besoin ne permettent pas d'attirer et de fidéliser le personnel.*

*rapport IGAS N°2022-062R relatif à la qualité de l'accueil et à la prévention de la maltraitance dans les crèches*





OBJECTIF 1

**POURSUIVRE ET  
RENFORCER  
L'ATTRACTIVITÉ DES  
MÉTIER S ET DES  
SECTEUR S**

**AMBITION**

**3**

**Créer des vocations pour les professions au sein des structures d'accueil collectif ou vers une offre d'accueil individuel**, est un des objectifs des membres du SDSF. En effet, dans les secteurs en tension, le SDSF s'engage à réfléchir à des solutions pour pallier le manque de professionnels et encourager la formation et la valorisation des métiers. Cette pénurie de professionnels **touche à la fois le secteur de la petite enfance** (accueil individuel et collectif) et le **secteur de l'enfance - jeunesse**.

Tous ces métiers de l'accueil et de l'animation sont essentiels pour l'épanouissement, l'éducation, la citoyenneté, l'émancipation et la culture des jeunes enfants, des enfants et des jeunes. En poursuivant cet objectif, le SDSF souhaite **garantir une offre d'accueil pérenne et de qualité en réponse aux besoins des familles et aux attentes des professionnels**.

### Résultats attendus



Promotion des filières de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse



Réponse aux besoins de personnel et d'accompagnement des familles

### Nos actions concrètes

Identifier les besoins en recrutement pour cibler les profils correspondants

Mettre en place un plan d'attractivité des métiers pour lutter contre la pénurie de main d'œuvre et contribuer à l'insertion en emploi des personnes via France Travail

Favoriser la professionnalisation et la reconnaissance des métiers de l'accueil et de l'animation (DEAP, CPJEPS, BPJEPS, bacs professionnels...) notamment en mettant en place un BAFA pour tous

Établir des partenariats avec les établissements scolaires, universitaires et organismes de formation pour améliorer l'attractivité des métiers (Petite enfance, Animation)



**OBJECTIF 1**

**POURSUIVRE ET  
RENFORCER  
L'ATTRACTIVITÉ DES  
MÉTIER S ET DES  
SECTEUR S**

**AMBITION**

**3**

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

| Type   | Cible              | Suivi      | Responsable               |
|--|--------------------|------------|---------------------------|
| Nombre d'actions de sensibilisation / d'information dans les collèges / lycées pour les métiers de l'animation et de la Petite Enfance | Évolution positive | Semestriel | Caf / Education nationale |
| Nombre d'actions mises en œuvre pour renforcer l'attractivité des métiers  | Évolution positive | Semestriel | Caf / France Travail      |
| Évolution du nombre de personnes avec un diplôme professionnel dans les structures (CPJEPS, BPJEPS, bacs professionnels...)            | Évolution positive | Semestriel | Caf/SDJES                 |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**



OBJECTIF 2



**SOUTENIR ET VALORISER LES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS ET DES STRUCTURES**

**AMBITION**

**3**

Le SDSF souhaite soutenir et valoriser les pratiques des professionnels dans le but d'**une amélioration continue de la qualité d'accueil**. L'un des leviers majeurs pour soutenir les pratiques professionnelles et permettre aux professionnels de monter en compétences réside dans l'accès à une formation continue.

Pour cela, le SDSF mènera une étude pour identifier les formations continues disponibles sur le département et les besoins des professionnels.

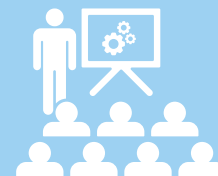
Cette analyse permettra de mieux comprendre leurs attentes et l'offre de formation locale.

Il est également essentiel de **valoriser et partager les pratiques inspirantes déjà présentes, notamment en développant des réseaux**. Ces réseaux, espaces d'échanges et de mutualisation des savoir-faire, favoriseront l'amélioration des pratiques et la diffusion d'une culture commune axée sur des démarches grâce à l'essaimage de démarches ayant démontrées leur efficacité.

## Résultats attendus



Amélioration de la qualité d'accueil



Augmentation du recours à la formation continue des professionnels

## Nos actions concrètes

- Réaliser une étude approfondie afin d'identifier les formations continues existantes et les besoins des professionnels
- Expérimenter la mise en place d'une formation, en fonction des typologies de structures, répondant aux besoins des professionnels
- Développer la mise en réseau des structures et valoriser les bonnes pratiques en s'appuyant sur les réseaux fédératifs

**OBJECTIF 2**



**SOUTENIR ET VALORISER LES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS ET DES STRUCTURES**

**AMBITION**

**3**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type  | Cible              | Suivi  | Responsable |
|---|--------------------|--------|-------------|
| Création de programmes de formation continue                                | 1 programme par an | Annuel | Caf         |
| Évolution du nombre de professionnels ayant effectué une formation continue | + 25%              | Annuel | Caf         |
| Évolution du nombre de structures en difficulté (avec / sans suivi IDA)     | -10%               | Annuel | Caf         |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**



## AMBITION 4

### Accompagner les familles dans l'ensemble de leurs besoins



*Constitue un service de soutien à la parentalité toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.*

(Art. L. 214-1-2-1 du code de l'action sociale)



L'évolution des configurations familiales et la transformation des liens familiaux ont accentué le **besoin d'accompagnement** pour les parents. Qu'il s'agisse de trouver des repères dans leur rôle éducatif, d'obtenir une écoute attentive ou de bénéficier de conseils adaptés, les familles doivent pouvoir compter sur une offre de services.

Depuis 2019, le soutien à la parentalité est ainsi un axe majeur du SDSF, qui cherche à proposer une **offre de services adaptée, diversifiée et lisible pour mieux répondre aux besoins des parents.**

L'un des piliers du SDSF est de **prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les familles**. Que ce soit face à des situations complexes ou des transitions majeures (31% de familles monoparentales sur le département), les acteurs du SDSF veillent à mettre en place des dispositifs adaptés. Cet accompagnement des familles lors de ces périodes charnières est essentiel pour **préserver l'équilibre familial**.

L'une des priorités de ce Schéma est également d'**améliorer la lisibilité de l'offre de services**. Afin d'éviter les manques de coordination entre les différents acteurs institutionnels et les partenaires locaux qui interviennent dans le soutien à la parentalité, le Schéma encourage le travail en réseau et la concertation entre les acteurs.

## Nos objectifs

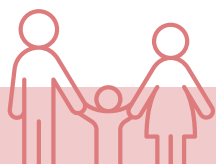
Soutenir les parents à chaque étape de la vie de leurs enfants

1

Proposer un accompagnement aux familles en situation de fragilité ou ayant des besoins particuliers

2

OBJECTIF 1



**SOUTENIR LES  
PARENTS À CHAQUE  
ÉTAPE DE LA VIE DE  
LEURS ENFANTS**

AMBITION

4

De **nombreux dispositifs de soutien à la parentalité** sont déjà en place sur notre département : 29 relais petite enfance (RPE), 26 lieux d'accueil enfant parent (LAEP), 24 réseaux locaux, 3 lieux ressources parentalité, 4 médiations familiales, 2 espaces rencontre... Ils offrent aux **62 696 familles du département** des lieux de conseil, d'écoute et d'accompagnement.

Le défi reste de **poursuivre le déploiement de ces services** de manière homogène et lisible. De plus, afin d'adapter l'offre en fonction des évolutions, une **étude** sera réalisée afin d'**identifier et de mieux comprendre les nouvelles réalités familiales**. Enfin, des **expérimentations seront également lancées en lien avec l'évolution de la parentalité**.

## Résultats attendus



Couverture homogène du territoire par une offre parentalité

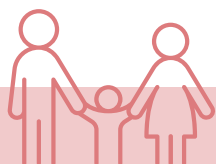


Meilleure réponse aux besoins avec une offre coordonnée

## Nos actions concrètes

- Développer des services de soutien à la parentalité type LAEP : QPV / territoires ruraux
- Déployer et consolider les « guichets uniques » des offres d'accueil, via les Relais Petite Enfance (RPE), sur l'ensemble du département
- Poursuivre le travail de structuration des réseaux locaux parentalité et leurs animations
- Expérimenter un *Campus des parents* pour accompagner les parents avec leurs enfants
- Sensibiliser les employeurs sur la conciliation vie professionnelle et vie familiale
- Poursuivre le positionnement de monenfant.fr et TIPI comme offres de service de référencement et d'information à destination des parents
- Réaliser une étude sur les formes de parentalité en utilisant une *Fresque de la parentalité*
- Pérenniser et enrichir les parcours pour les parents (exemple : le parcours « Arrivée de l'enfant » conduit avec les CPAM et la CAF en le liant avec les "guichets uniques")

**OBJECTIF 1**



**SOUTENIR LES  
PARENTS À CHAQUE  
ÉTAPE DE LA VIE DE  
LEURS ENFANTS**

**AMBITION**

**4**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type   | Cible   | Suivi  | Responsable |
|--|---|--------|-------------|
| Évolution du nombre de lieux ressources et des maisons des 1 000 premiers jours              | 1 lieu ressource par CTG                        | Annuel | Caf         |
| Répartition des guichets uniques   | Minimum 1 guichet unique par CTG                | Annuel | Caf         |
| Nombre d'événements de partenaires sur TIPI  | Évolution positive                              | Annuel | Caf         |
| Évolution du nombre de familles et de partenaires parentalité inscrits / présents sur TIPI   | 100% des partenaires conventionnés CAF sur TIPI | Annuel | Caf         |
| Déploiement du lien entre les guichets uniques dans le cadre du Parcours Arrivée de l'enfant | Couverture du département                       | Annuel | Caf/CPAM    |
| Déploiement des réseaux locaux parentalité   | 1 réseau local par CTG                          | Annuel | Caf/MSA     |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**



**Dispositifs concernés :**







OBJECTIF 2

**PROPOSER UN  
ACCOMPAGNEMENT  
AUX FAMILLES EN  
SITUATION DE  
FRAGILITÉ OU AYANT  
DES BESOINS  
PARTICULIERS**

**AMBITION**

**4**

Sur le département, les **familles en situation de fragilité** confrontées à la monoparentalité (31,2% des familles), la précarité (43,5% des familles), à l'isolement ou au handicap (29,4% des familles avec enfants bénéficiaires de l'AEEH) **ont des besoins spécifiques qui appellent des réponses adaptées et concertées.**

Ainsi, le SDSF renforcera les **actions de soutien pour ces familles**, par des dispositifs spécifiques afin d'accompagner les parents.

Pour atteindre cet objectif, des **actions auprès des professionnels, des aidants et des élus** seront également favorisées, telle que la mise en place du bonus inclusif par la CAF pour soutenir le renfort de personnels nécessaires à l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein des structures d'accueil.

Dans le prolongement du SDSF 2019-2023, le nouveau schéma poursuivra également les actions déjà initiées en faveur des familles les plus vulnérables.

## Résultats attendus



Développement de l'offre de soutien aux familles en difficulté



Accompagnement et repérage renforcés des parents, des aidants et des professionnels

## Nos actions concrètes

- Proposer un accompagnement individuel aux parents, en raccordant la plateforme d'écoute Fil des Parents à l'application mobile Tipi
- Poursuivre l'expérimentation Rebond Solo (public : familles monoparentales)
- Conforter le rôle du pôle ressources handicap (PRH) comme outil d'inclusion au service des familles, des professionnels, et des élus
- Pérenniser le parcours *Séparation et* accompagner les situations de ruptures familiales, notamment pour les situations de deuil et de violences conjugales et intrafamiliales
- Développer des actions de répit parental et d'accompagnement des aidants (enfants, parents)
- Soutenir les parents dans l'accompagnement de leurs enfants : relation parents/établissement scolaire, utilisation d'Internet via le dispositif *PDN Parentalité*



**OBJECTIF 2**

**PROPOSER UN  
ACCOMPAGNEMENT  
AUX FAMILLES EN  
SITUATION DE  
FRAGILITÉ OU AYANT  
DES BESOINS  
PARTICULIERS**

**AMBITION**

**4**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type  | Cible                  | Suivi  | Responsable |
|---|------------------------|--------|-------------|
| Nombre d'appels suite à un message sur TIPI                   | à définir              | Annuel | Caf         |
| Nombre de familles monoparentales contactées par Rebond Solo  | à définir              | Annuel | Caf/Cpam    |
| Nombre de structures accompagnées par le PRH (professionnels) | 50                     | Annuel | PRH         |
| Nombre de familles accompagnées par le PRH                    | 50                     | Annuel | PRH         |
| Nombre d'actions déployées sur le répit parental              | 1 réseau local par CTG | Annuel | Caf         |
| Effectivité du réseau Promeneurs du Net Parentalité           | /                      | Annuel | Caf         |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**



**Dispositifs concernés :**



## Requestionner le modèle des structures AVS en favorisant une offre de services aux familles

**Les 18 centres sociaux (CS) et les 18 Espaces de vie sociale (EVS) des Pyrénées-Atlantiques** assurent leurs missions au service de la cohésion sociale, **en favorisant le développement du pouvoir d'agir des familles et en proposant différents services.**

La famille en France, en 2024, est **un pilier central de la société** mais vit des **transformations** telles que la fragilisation de la conjugalité (le fait d'être en couple) ou encore un renforcement de la parentalité avec l'arrivée des enfants qui prime aujourd'hui par rapport au mariage par exemple, comme l'explique Gérard NEYRAND, sociologue de la parentalité.

Face à ces mutations, **les établissements de l'animation de la vie sociale (AVS)**, en lien avec les politiques publiques, jouent un **rôle actif pour répondre aux nouveaux besoins des familles** : soutien parental, accueil des enfants, prévention des ruptures familiales, aide aux familles monoparentales et aux réfugiés, etc

Grâce à une veille sociale et un diagnostic territorial, **ils co-construisent avec divers partenaires des actions collectives adaptées aux évolutions familiales actuelles dans le cadre de leurs projets sociaux et "familles"**.

*\* Le modèle socio-économique désigne les moyens dont dispose la structure pour mener à bien son projet. Ils se composent des ressources humaines, des ressources financières et des alliances ou partenariats.*

Ainsi, **les membres du SDSF souhaitent que la famille, sous toutes ses formes, soit le public cible des établissements de l'AVS** en mettant l'accent sur le déploiement des projets "familles", en diversifiant leurs activités vers des services éducatifs ou culturels destinés aux familles, etc. **L'objectif est de faire des CS et EVS, des lieux ressources pour les familles.**

De plus, les institutions sont pleinement conscientes des difficultés rencontrées par les établissements de l'AVS du territoire et constatent que ces structures sont à la fois fragilisés par la difficulté de financer l'augmentation de leurs charges de personnel et par la nécessité de faire face à l'inflation de certains postes de dépenses, tels que l'énergie ou le transport par exemple.

**Les acteurs du SDSF souhaitent donc accompagner les structures, avec l'appui de la fédération départementale des centres sociaux, dans la mise en œuvre de nouveaux modèles socio-économiques\* durables avec comme socle commun, des services aux familles.**

### Notre objectif

Accompagner l'évolution des structures AVS et de leurs projets sociaux

1

OBJECTIF 1



**ACCOMPAGNER  
L'ÉVOLUTION DES  
STRUCTURES AVS ET  
DE LEURS PROJETS  
SOCIAUX**

**AMBITION**

**5**

L'objectif premier est **d'accompagner l'évolution des structures de l'animation de la vie sociale**. Cela implique de redéfinir et d'adapter leurs actions face aux défis socio-économiques actuels. En premier lieu, il est nécessaire de **mener une réflexion approfondie sur les modèles socio-économiques** des structures et de l'adapter aux spécificités des territoires.

L'enjeu consiste à **recentrer les efforts sur les actions prioritaires envers les familles**, en évitant de développer des projets susceptibles de générer des pertes financières.

En effet, **une attention particulière sera portée aux actions en direction des familles**, qui constituent le public cible des financements alloués par les membres du SDSF.

En adoptant **une approche ciblée et rationalisée**, les structures de l'AVS sont appelés à être des acteurs reconnus qui mènent des actions visant à soutenir les parents, renforcer les relations intrafamiliales et améliorer la qualité de vie des enfants et des jeunes. Cet engagement envers les familles vise à répondre aux besoins spécifiques de ce public, en proposant des **services adaptés et pérennes**.

## Résultats attendus



Détermination des zones blanches et d'une stratégie de déploiement de l'offre AVS



Augmentation du nombre de familles bénéficiaires des activités des centres sociaux et des espaces de vie sociale

## Nos actions concrètes

Créer un comité technique AVS pour renforcer la coopération départementale et travailler sur la refonte du modèle socio-économique de l'AVS

Réaliser un état des lieux de l'offre en milieu rural et développer les actions d'aller vers, itinérantes et hors les murs

Renforcer sur le territoire la place et l'impact des structures AVS auprès des élus, des habitants et des associations (plan de communication)

**OBJECTIF 1**



**ACCOMPAGNER  
L'ÉVOLUTION DES  
STRUCTURES AVS ET  
DE LEURS PROJETS  
SOCIAUX**

**AMBITION**

**5**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type   | Cible                                    | Suivi  | Responsable |
|--|--|--------|-------------|
| Taux de couverture des structures AVS          | À définir en fonction des zones blanches | Annuel | Caf         |
| Effectivité de la mise en œuvre de l'étude     | À définir                                | /      | SDSF        |
| Mise en place d'une stratégie de communication | /  | Annuel | SDSF        |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**



Structures AVS

## AXE III : STRUCTURER UNE GOUVERNANCE DU SDSF PERMETTANT UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE ACTEURS ET DISPOSITIFS

### AMBITION 6

## Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF

Garantir une réponse appropriée aux besoins des familles et des professionnels repose sur une gouvernance qui favorise une **approche collaborative adaptée aux particularités territoriales**.

Le SDSF, par son champ d'action étendu, mobilise un large éventail d'acteurs (institutionnels, techniciens, opérateurs) aux compétences variées et intervenant à différentes échelles (du département jusqu'au local). Dans ce contexte, des instances de coordination sont indispensables pour **orchestrer les actions et assurer la cohérence des interventions**. La multiplicité des parties prenantes, issues d'institutions aux responsabilités distinctes, nécessite un **cadre de gouvernance structuré** pour garantir une action concertée et efficace.

Les institutions membres du Bureau du SDSF sont également soucieuses des particularités locales, en veillant à **adapter et prioriser les actions au sein des territoires sous-dotés en offre de services ou rencontrant des difficultés spécifiques**, tout en préservant une vision départementale globale.

Une **gouvernance claire fixe les rôles et responsabilités de chaque acteur**, permettant à chacun d'être associé aux projets et d'être impliqué dans le processus décisionnel.

En outre, l'articulation du SDSF avec les autres politiques publiques nationales et départementales est incontournable. Une gouvernance structurée facilite une **coordination efficiente des politiques et dispositifs** afin d'assurer une meilleure lisibilité, tout en respectant les champs de compétence de chacun.

Enfin, le pilotage du SDSF 2024-2026 vise un suivi continu des actions pour rester en phase avec les objectifs définis et ajuster l'offre. L'enjeu est de **mesurer l'impact des dispositifs, en intégrant la participation des familles dans cette démarche d'évaluation**.

### Nos objectifs

1 Créer et pérenniser des instances partenariales de coordination

2 Articuler la programmation des actions du SDSF à l'échelle des territoires

*Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. (H.Ford)*



OBJECTIF 1

**CRÉER ET  
PÉRENNISER DES  
INSTANCES DE  
COORDINATION**

**AMBITION**

**6**

La création d'instances partenariales permet de renforcer la **coopération entre les différents acteurs aux différents niveaux institutionnels** en facilitant le dialogue et une coordination des actions menées.

Face à l'évolution constante des structures familiales, des offres de services proposées par chaque institution et des modes d'intervention multiples des professionnels, **les instances de coordination jouent un rôle central**. Elles **facilitent la mise en œuvre des actions prévues et d'assurer leur cohérence**.

Que ce soit au niveau de la mise en réseau des professionnels ou au niveau de la mise en œuvre des actions du Schéma, les instances ont plusieurs rôles :

- **Déployer les actions validées par le SDSF**
- **Veiller à la cohérence des actions avec les priorités définies**
- **Veiller à la conformité des objectifs ciblés**

Enfin, **l'association et le questionnement des familles** reste un défi majeur garantissant des actions au plus près des réalités territoriales.

## Résultats attendus



Meilleure réponse aux besoins grâce à une offre coordonnée



Stratégie de développement d'une offre de service plus cohérente et plus lisible

## Nos actions concrètes

- Mettre en place des instances dédiées sur les différentes thématiques avec un/des comité(s) technique(s) par thématique en lien direct avec un comité de pilotage
- Animer un réseau parentalité départemental
- Animer un réseau jeunesse départemental (ALSH, partenaires jeunesse...)
- Animer un réseau chargé de coopération CTG actif à l'échelle du 64
- Créer et pérenniser un comité de pilotage actif à l'échelle du Schéma



**OBJECTIF 1**

**CRÉER ET  
PÉRENNISER DES  
INSTANCES DE  
COORDINATION**

**AMBITION**

**6**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type   | Cible                             | Suivi      | Responsable |
|--|-----------------------------------|------------|-------------|
| Effectivité des comités thématiques (rencontre, groupes actions..) | /                                 | Annuel     | Caf         |
| Effectivité du réseau parentalité départemental                    | /                                 | Annuel     | Caf         |
| Effectivité du réseau jeunesse départemental                       | /                                 | Annuel     | Caf         |
| Effectivité du réseau des chargés de coopérations CTG              | /                                 | Annuel     | Caf         |
| Taux de participation aux réunions copil et cotech                 | +80% de présents à chaque réunion | Semestriel | Caf         |

**Pilote :**



**Partenaires associés :**







OBJECTIF 2

**ARTICULER LA  
PROGRAMMATION  
DES ACTIONS DU  
SDSF AU NIVEAU DES  
TERRITOIRES EN LIEN  
AVEC LES AUTRES  
DISPOSITIFS**

**AMBITION**

**6**

À l'échelle départementale du SDSF, les actions définies doivent prendre en compte, à la fois les spécificités propres aux territoires infra-départementaux et également les orientations des dispositifs nationaux et départementaux.

À l'échelle des territoires, le SDSF travaille sur la priorisation des territoires pour le développement des offres de services. En parallèle, le SDSF s'engage sur le rapprochement des dispositifs existants :

- entre les Projets Sociaux de Territoires (PST) portés par le Conseil Départemental et les autres dispositifs locaux (CTG, TER, ...)
- entre le programme "Territoires Éducatifs Ruraux" (TER) à l'initiative de l'Éducation Nationale, les cités éducatives et les CTG

- entre les dispositifs des organismes de santé et les conventions territoriales globales (CTG) portés par la CAF : les actions de prévention animées par la CPAM, les contrats locaux de santé (CLS) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) portés par l'ARS.

In fine, le SDSF recherche une **appropriation partagée des dispositifs au niveau des acteurs institutionnels et des partenaires locaux, et une plus grande lisibilité pour les professionnels, les collectivités et les familles sur tous les dispositifs existants.**

## Résultats attendus



Meilleure coordination des acteurs à l'échelle territoriale



Meilleure complémentarité entre les actions locales et départementales

## Nos actions concrètes

- Expérimenter le rapprochement des dispositifs "santé-social"
- Renforcer les connexions entre les dispositifs sociaux locaux : CTG, PST, TER, etc.
- Définir collectivement une stratégie de priorisation avec les territoires



**OBJECTIF 2**

**ARTICULER LA  
PROGRAMMATION  
DES ACTIONS DU  
SDSF AU NIVEAU DES  
TERRITOIRES EN LIEN  
AVEC LES AUTRES  
DISPOSITIFS**

**AMBITION**

**6**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type   | Cible | Suivi  | Responsable |
|--|-------|--------|-------------|
| Bilan des 3 expérimentations "santé-social" (CLS, CPTS, actions de prévention) | 3     | Annuel | Caf         |
| Nombre de projets initiés en partenariat avec l'Éducation Nationale (TER)      | 4     | Annuel | Caf         |
| Nombre de projets initiés en partenariat avec le Conseil départemental (PST)   | 4     | Annuel | Caf         |
| Identification des territoires prioritaires par thématique                     | /     | Annuel | Caf         |

**Pilotes :**



**Partenaires associés :**



## AMBITION 7

### Faire du SDSF un levier du développement durable

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et la crise énergétique, le SDSF souhaite s'affirmer comme un **cadre de référence pour fédérer les efforts des partenaires autour des enjeux du développement durable**. Quelle que soit la thématique du SDSF, les structures d'accueil, les professionnels, les institutionnels et les familles doivent tenir compte des défis environnementaux dans leurs pratiques quotidiennes.

L'urgence climatique impose une **prise en compte globale des impacts environnementaux sur le bien-être des familles**. Il ne s'agit plus seulement d'adapter les structures aux normes environnementales, mais de s'inscrire dans une volonté de **transformer les pratiques** pour répondre à ces objectifs. Cette transformation repose sur l'intégration de principes tels que la réduction de l'empreinte carbone, la gestion responsable des ressources, ainsi que la promotion d'un cadre de vie sain et éco-responsable dans les espaces dédiés à l'accueil des enfants, des jeunes et de leurs parents.

Ainsi, le SDSF aspire à être un levier pour accompagner les acteurs du territoire vers le **montage de projets qui prennent en compte les objectifs du développement durable**, afin de favoriser un environnement qui soutient le bien-être de chaque enfant et chaque jeune.

Cet accompagnement se traduit par la mise à disposition d'outils, de ressources, et par le soutien à des initiatives innovantes. Il vise à adapter les pratiques locales aux enjeux globaux.

À travers cette démarche, le SDSF souhaite encourager l'**émergence de pratiques écoresponsables** dans les structures (d'accueil du jeune enfant, de la jeunesse, et d'animation de la vie sociale), tout en favorisant des **collaborations entre les différents acteurs pour créer des projets collectifs et durables adaptés aux territoires**. Il s'agit d'un défi partagé qui nécessite également de mobiliser et associer les familles afin de mettre en œuvre des actions concrètes, adaptées aux besoins.

Le SDSF s'inscrit ainsi dans une **approche territoriale globale**, en cherchant à créer des ponts entre les politiques publiques, les actions locales, et les initiatives des citoyens. Ce cadre permet d'unir les efforts de tous les acteurs, pour créer des territoires plus résilients face à l'urgence écologique.

### Notre objectif

Accompagner les acteurs du territoire vers le montage de projets éco durables

1



OBJECTIF 1

**ACCOMPAGNER LES  
ACTEURS DU  
TERRITOIRE VERS LE  
MONTAGE DE  
PROJETS ÉCO  
DURABLES**

**AMBITION**

**7**

L'intégration des objectifs de développement durable dans les pratiques des structures et des familles des Pyrénées-Atlantiques repose sur **l'accompagnement vers des projets écodurables**, avec plusieurs actions clés à mettre en place.

Cela commence par construire une **offre de sensibilisation et de formation** sur les enjeux du développement durable, couvrant leur impact social, économique et territorial. Cette démarche vise à **doter les professionnels des outils nécessaires** pour adopter des pratiques écoresponsables.

Un **accompagnement à l'évaluation de l'impact** par les acteurs locaux doit être mis en place pour permettre aux structures et aux territoires de mesurer les résultats concrets de leurs démarches et de les ajuster en fonction des besoins.

Ces actions complètent **l'encouragement aux pratiques responsables pour les familles et les jeunes** via des dispositifs comme le Service National Universel, les Projets Jeunes 64 et les volontariats de service civique.

## Résultats attendus



Positionnement du SDSF sur les projets éco durables



Promotion et valorisation de l'impact social

## Nos actions concrètes

Construire une offre de sensibilisation sur ces enjeux (impact social économique, territorial et écologique)

Expérimenter des actions d'information et de promotion du développement durable et de la transition écologique

Accompagner à l'évaluation d'impact par les acteurs sur les territoires

S'appuyer sur les initiatives des fédérations (ex : Les Francas développent la labellisation de centre A'ERE)



**OBJECTIF 1**

**ACCOMPAGNER LES  
ACTEURS DU  
TERRITOIRE VERS LE  
MONTAGE DE  
PROJETS ÉCO  
DURABLES**

**AMBITION**

**7**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

| Type  | Cible              | Suivi  | Responsable |
|---|--------------------|--------|-------------|
| Nombre de sessions de sensibilisation sur les enjeux écoresponsables                            | Évolution positive | Annuel | Caf         |
| Mise en place de formations sur l'évaluation d'impact   | À définir          | Annuel | Caf         |
| Évolution du nombre de projets financés fléchés sur des projets écoresponsables                 | Évolution positive | Annuel | Caf         |
| Nombre d'actions locales expérimentées pour promouvoir la transition écologique                 | À définir          | Annuel | Caf         |
| Évolution des actions Projets Jeunes 64 s'inscrivant dans une démarche de développement durable | Évolution positive | Annuel | Caf / CD    |

**Pilote :**



**Partenaires associés :**



**AAD** : Aide à domicile  
**ACM** : Accueil collectif de mineurs  
**ADM** : Association des maires  
**AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé  
**ALSH** : Accueil de loisirs sans hébergement  
**AO** : Autorités organisatrices  
**ARS** : Agence régionale de santé  
**AVIP** : Crèches à vocation d'insertion professionnelle  
**AVS** : Animation de la vie sociale  
**AUDAP** : Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées  
**CAF** : Caisse d'allocations familiales  
**CD** : Conseil départemental  
**CLAS** : Contrat local d'accompagnement à la scolarité  
**CLS** : Contrat local de santé  
**COTECH** : Comité technique  
**COFIL** : Comité de pilotage  
**CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie  
**CPTS** : Communauté professionnelle territoriale de santé  
**CTG** : Convention territoriale globale  
**CS** : Centre social  
**EAJE** : Établissement d'accueil du jeune enfant  
**ER** : Espace rencontre  
**EVS** : Espace de vie sociale  
**FDCS** : Fédération des centres sociaux  
**FEPEM** : Fédération des particuliers employeurs  
**IDA** : Informer Détecter Accompagner  
**LAEP** : Lieux d'accueil enfant parent  
**MF** : Médiation familiale  
**MSA** : Mutualité sociale agricole  
**PAEJ** : Points accueil et écoute jeunes  
**PDN** : Promeneurs du net  
**PEDT** : Projets éducatifs territoriaux  
**PJ64** : Projets jeunes 64  
**PMI** : Protection maternelle et infantile  
**PRH** : Pôle ressource handicap  
**PS Jeunes** : Prestation de service jeunes (aide CAF)  
**PSU** : Prestation de Service Unique (aide CAF)  
**QPV** : Quartier prioritaire de la politique de la ville  
**REAAP** : Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents  
**RPE** : Relais petite enfance  
**SDJES** : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
**SIG** : Système d'information géographique  
**SDSF** : Schéma départemental des services aux familles  
**SPPE** : Service public de la petite enfance  
**TER** : Territoires éducatifs ruraux  
**UFAC** : Unité familiale d'accueil collectif



